



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

SAMU - Conditions de travail des assistants de régulation médicale

Question écrite n° 25540

Texte de la question

M. Guillaume Chiche attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le statut et les conditions de travail des assistantes et assistants de régulation médicale au sein du SAMU. En effet, le SAMU des Deux-Sèvres notamment est surchargé d'appels et les effectifs sont insuffisants pour traiter les dossiers de régulation médicale. La dégradation du service se fait au détriment du patient et a pour cause directe l'épuisement du personnel, malgré une conscience professionnelle et une détermination sans faille. Le SAMU est un service d'urgence et de régulation de soins non programmés. Les ARM sont les premiers interlocuteurs des appelants et des patients dans la prise en charge de leur demande de soins. Épuisés devant ces conditions de travail détériorées, leurs revendications concernent le recrutement de personnels supplémentaires, de nouveaux moyens alloués à la formation et l'amélioration de leur environnement de travail. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement entend ouvrir de nouveaux postes d'ARM et les pistes qui ont été envisagées pour améliorer leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chiche](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25540

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11312

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)